

Conseil municipal

Séance extraordinaire du 17 septembre 2018

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 17 septembre 2018, à 19 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux et Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Jean Fontaine, Michel Gendron, Ian Langlois et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Alain Laplante, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (RLRQ c.C-19).

Madame la conseillère Maryline Charbonneau est absente.

Monsieur François Vaillancourt, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

No 2018-09-0647

Politique de participation publique – Maintien du processus référendaire

CONSIDÉRANT que le projet de loi 122, sanctionné le 16 juin 2017, (2017, chapitre 13) prévoit la possibilité pour une municipalité d'adopter une politique de participation publique en matière d'urbanisme.

CONSIDÉRANT qu'elle prévoit également qu'aucun acte d'une municipalité ne sera susceptible d'approbation référendaire si sa politique de participation publique respecte les exigences du règlement ministériel.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu procède actuellement à l'élaboration d'une politique de participation citoyenne devant être soumise au conseil municipal.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire maintenir le processus d'approbation référendaire afin de permettre à ses citoyens de s'exprimer par l'intermédiaire de cet outil.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que le conseil municipal maintienne le processus d'approbation référendaire actuellement prévu aux articles 127 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Alain Laplante
Maire

François Lapointe
Greffier